



Décision n° 456/2024  
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail dans le cadre du remplacement d'un agent contractuel indisponible avec :

- Madame Lucie GAY en tant qu'agent d'accueil et d'animation du 1er octobre 2024 au 7 mars 2025.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail à durée déterminée, à compter du 1er octobre 2024, avec :

- Monsieur Sébastien LAISNE,
- Monsieur Aurélien BERNARD,
- Madame Isabelle BERTHELOT,
- Madame Laura NOISETTE,
- Monsieur Stéphane LANDRY.

Fait à Jonzac  
Le **01 OCT. 2024**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex